

Feuille des avis officiels destinée à l'information de la population Parait lorsque la municipalité le juge nécessaire.

No 328

INFORMATIONS OFFICIELLES

Mai 2008

Commune de Pampigny



30^{ème} année

Votations fédérales du 1^{er} juin 2008

Les objets des scrutins fédéraux sont les suivants :

1. Initiative populaire « Pour des naturalisations démocratiques »
2. Initiative populaire « Souveraineté du peuple sans propagande gouvernementale »
3. Article constitutionnel « Qualité et efficacité économique dans l'assurance-maladie »

Le bureau de vote (salle du Conseil, auberge 1^{er} étage) sera ouvert

dimanche 1^{er} juin 2008 de 8h00 à 9h00

- L'électeur doit obligatoirement être porteur du matériel officiel reçu pour se présenter au bureau de vote. En raison de l'introduction généralisée du vote par correspondance, il est rappelé à l'électeur que le vote anticipé est supprimé.

Vous avez les possibilités suivantes de voter :

- **Vote « par correspondance »**
 - envoi par la poste (dès réception du matériel)
 - dépôt auprès de l'administration communale
 - dépôt dans la boîte aux lettres de la Commune (dernier délai dimanche **1^{er} juin 2008 à 09h00**)

Police des constructions

Autorisations municipales :

La Municipalité a l'intention de délivrer les autorisations suivantes, si aucune remarque particulière ne lui parvient dans les 10 jours :

Benninger Ernest, Ch. des Assenges 9 : création d'une porte de service et pose d'un totem

Coutaz Cendrine et Thierry, Rue du Melley 27 : ajout d'un mur de soutènement

Nazroo Pierre, Rue de l'Auberge 10A : création d'un muret entre parcelles RF 95 et 96

Di Domenico Giovanni, Route de l'Isle : pose d'une porte de garage sur couvert à voiture

Mise à l'enquête publique du 10 mai 2008 au 9 juin 2008

Propriétaire : Martel Léonard, Crêt de l'Eglise 3A : création d'un balcon au 2^{ème} étage sur la façade nord-ouest

Ces dossiers peuvent être consultés, dès la date de mise à l'enquête, le lundi soir de 17h00 à 19h00 et le jeudi matin de 8h30 à 11h00.

Opération « Coup de Balai » - Journée pour la propreté des espaces publics – 17 mai 2008

La Municipalité vous invite à participer à cette journée de nettoyage des espaces publics. Cette année, nous vous proposons de donner un coup de main pour nettoyer la déchèterie. Rendez-vous le 17 mai 2008 de 10h00 à 12h00 à la déchèterie.

Tondeuses à gazon

Nous vous rappelons que l'article 41 de notre règlement de police précise que « Sauf autorisation de la Municipalité, tout travail bruyant de nature à troubler le repos des personnes est interdit entre 22 heures et 6 heures, ainsi que les dimanches et jours fériés usuels.

En outre, l'usage de tondeuses à gazon et engins similaires (tronçonneuses, scies circulaires, meules, etc.) est interdit entre 12 heures et 13 heures, entre 20 heures et 7 heures, ainsi que les dimanches et jours fériés usuels »

Service de la santé publique

Des dépliants peuvent être obtenus auprès de l'Administration communale, au sujet de :

1. Centrale téléphonique des médecins et médecins-dentistes de garde

Il est rappelé l'existence du numéro centralisé **0848 133 133** visant à simplifier l'accès des patients aux services des médecins de garde médicale et médico-dentaire dans le canton de Vaud.

2. Prévention contre les maladies liées aux piqûres de tiques

Cette brochure donne des informations sur la vaccination contre l'encéphalite à tiques et décrit les mesures de protection contre les piqûres de tiques et la maladie de Lyme.

Piscines

Nous vous rappelons, une nouvelle fois, que le propriétaire qui a l'intention d'installer une piscine dans son jardin doit en demander l'autorisation à la Municipalité. Une directive cantonale concernant l' « Assainissement des piscines et bassins d'agrément » peut être téléchargée sur le site de l'Etat de Vaud (www.vd.ch).

Fontaines

Nous vous informons qu'il est interdit de baigner les chiens dans les fontaines publiques.

Haies vives

Nous vous rappelons que les haies vives ou arbres bordant les biens-fonds doivent être taillés aux dimensions légales. Les propriétaires qui ont des haies pouvant gêner la visibilité du trafic routier doivent être d'autant plus attentifs au règlement ci-après :

Art. 38 du Code Rural: La hauteur de la haie vive séparant deux fonds ne peut, sans le consentement du propriétaire voisin, dépasser deux mètres, ou un mètre cinquante si le fonds voisin est une vigne ou est situé en zone agricole ou intermédiaire. Le propriétaire qui veut donner à sa haie une plus grande hauteur doit l'éloigner de la distance minimale à une distance égale aux deux tiers de ce qui excède la hauteur légale.

L'ambroisie, une plante dangereuse

L'ambroisie à feuilles d'armoise est une plante d'origine nord-américaine qui commence à se répandre dangereusement en Suisse, notamment à partir de la France et de l'Italie du Nord. Le pollen de l'ambroisie est fortement allergène et peut provoquer des réactions même chez des sujets normalement peu enclins à développer des allergies. L'Office fédéral de la santé publique a déjà averti des risques d'une augmentation des coûts pour la santé.

Actuellement, l'ambroisie est en train de former des semences : il est donc urgent de l'arracher ! La plante se trouve maintenant sur l'ensemble du territoire suisse, souvent dans des jardins privés, notamment là où des graines pour oiseaux ont été répandues. On peut l'observer également dans des lieux publics (écoles, parcs,...), le long des routes et des chemins, dans et autour des gravières, sur des chantiers, dans des zones industrielles ou encore dans des sites d'entreposage de bois ou de gravats (dépliant à votre disposition au bureau communal).

Vignette vélo

La vignette vélo 2007 arrive à échéance le 31 mai prochain. Vous pouvez vous procurer celle de 2008 à la Poste de Pampigny au prix de Fr. 7.--. Nous vous rappelons que la vignette est une assurance RC et qu'elle est obligatoire.

La Municipalité

Paroisse du Pied du Jura – Concert au temple de Pampigny

Ensemble vocal « Euterpe » et un groupe instrumental. Œuvres de Monteverdi, Schütz et Bach, **dimanche 18 mai, 17h00, temple de Pampigny.**

Fête PARASOL : (Parasol comme PARTage - Amitié – SOLidarité !)

Cette année, le traditionnel Marché aux fleurs organisé par la Paroisse du Pied du Jura s'agrandit ! Que vous ayez 5 minutes, une heure ou plus à disposition, vous êtes les bienvenus le :

Samedi 17 mai 2008 dès 8h30 à la salle villageoise de Sévery :

Buffet de petit déjeuner – marché aux fleurs (plantons, fleurs, légumes) – Stand pâtisseries – Animation pour petits et grands – Démonstration par des artisans de la région – Stands « Solidarité » - Jeux – Animaux.

Afin de rendre le stand pâtisseries alléchant, nous remercions par avance toutes les personnes qui voudront bien en confectionner, qu'elles soient sucrées ou salées ! Merci de les apporter directement sur place samedi matin 17 mai. Pour tout renseignement : tél. 021.803.26.76. « *Après les Saints de glace, profitez de notre Marché Parasol pour fleurir vos balcons et jardins et garnir vos estomacs avec notre déjeuner amical !* »

Jardin d'enfants « Le Pinocchio » - Château de Pampigny

Portes ouvertes samedi 31 mai 2008 de 9h30 à 12h00

Venez découvrir et tester avec vos enfants le nouveau concept de créativité.

Fondation Annette Zimmermann

La fondation Annette Zimmermann a pour but d'apporter une aide aux enfants et jeunes jusqu'à 20 ans habitant dans la région de Pampigny et d'améliorer leur enseignement en participant notamment au financement de loisirs, de camps de vacances, de ski, d'études, de langues, de courses d'écoles et à l'achat de matériel d'enseignement.

Il suffit de faire une demande par écrit et d'y joindre un bulletin de versement ou un numéro de compte (M. Eddy Tardy, Président, 1142 Pampigny).

Le comité se réunit 3 fois par année soit les 12 mars, 25 juin et 5 novembre 2008. Veuillez faire parvenir vos demandes aux périodes susmentionnées.

Manifestations non officielles

15.06.2008 Soirée visionnage Euro 2008, Jeunesse Pampigny-Cottens, Grande salle

07-11.07.2008 camp les « Pros de la Forêt » inscription au 079.241.16.80

14-18.07.2008 camp les « Pros de la Forêt » inscription au 079.241.16.80